

## Comment communiquer des informations sur les modes alternatifs à la voiture individuelle ?

### Descriptif de la démarche

La résolution des problèmes de déplacements passe par une information permanente et détaillée des employés sur les modes alternatifs à la voiture individuelle que sont le covoiturage, les modes doux et les transports collectifs.

L'information à destination des salariés peut se présenter sous plusieurs formes :

- une campagne d'affichage interne ;
- la mise à disposition permanente de documents (horaires transports collectifs, plans du réseau transports collectifs, carte des pistes cyclables) ;
- l'organisation d'une journée «événement» durant laquelle peuvent être conviés les partenaires PDE de l'entreprise ;
- la création d'une structure d'information permanente et animée par le chef de projet PDE ;
- sans oublier, au minimum, l'information liée à l'offre existante (horaires et plans des lignes de bus, cartes de voies cyclables).



### Les acteurs de l'action

#### Pilote

Ces actions doivent être menées par le chef de projet PDE de l'entreprise.

#### Partenaires

Les collectivités (dont la Région Ile de France) ainsi que les transporteurs sont autant de partenaires potentiels pouvant fournir des supports : plans, fiches horaires, tarifs.

Ces mêmes partenaires peuvent apporter un soutien technique à l'organisation d'un événement ponctuel autour de la mobilité des salariés (diagnostic individualisé, animation de stands...) ou pour la mise en place d'une page Intranet.





## Conseils et bonnes pratiques

**Création d'un kit mobilité** : pochette contenant toutes les informations relatives à la mobilité telles que les horaires au départ de la gare RER la plus proche, des cartes piétons/cyclistes, le système de covoiturage, etc.

**Création d'un kiosque mobilité** (Institut Gustave Roussy) : au sein de l'entreprise, un lieu est défini pour y regrouper l'ensemble de l'information sur les modes de transport. Ce lieu peut être animé de manière hebdomadaire par le chef de projet PDE. Le kiosque peut abriter d'autres services (commerces, machine à café, boîte aux lettres...).

**Création d'une page d'information Intranet** : cette page intégrerait l'ensemble des données et plans nécessaires pour l'accès au site de l'entreprise, voire des liens vers des sites adaptés (Agence Bus Centre Essonne, éco-comparateur ADEME, calculateurs d'itinéraires [www.transport-idf.fr](http://www.transport-idf.fr)) et des transporteurs (SNCF, TICE,...).

**Organisation d'une journée d'information lors de la semaine de la mobilité** : l'appui sur une mobilisation à l'échelle nationale permet de donner de l'importance au sujet.

**Mise en place d'un service téléphonique et Internet d'assistance à l'accessibilité** (Conseil général de l'Essonne) : pour les grandes entreprises ou groupements, la création d'une hotline d'informations peut être envisagée.



Agence Bus Centre Essonne : agence locale de mobilité  
basée dans la gare d'Evry Courcouronnes Centre  
[www.agencebus-centressonne.fr](http://www.agencebus-centressonne.fr)



imprimé sur papier recyclé



crédit photos : Smitec, B. Mazodier